

« Je suis un ko-alias parce que ... »

- je suis adhérent à ALIAS, à ses statuts, à son objet social,
 - je suis à jour administrativement, c'est à dire, j'ai rempli la fiche intervenant, la fiche activité, j'ai fourni mon casier judiciaire,
 - j'ai signé la charte éthique, je l'ai lue, comprise et j'adhère à ses principes,
- je peux intervenir bénévolement ou avec rémunération, entendu que cela ne change en rien les principes énoncés, et que ceci ne constitue pas une différence dans le statut ko-alias.
- également, je peux être une personne physique ou représenter une personne morale
- car quelque soit mon statut, le principe est que je propose des animations auprès des enfants.
 - et que c'est le cœur de mon engagement Ko-Alias.
- avec les enfants, je ne suis pas dans des pratiques thérapeutiques ni même à visée thérapeutique. Bien sûr que, comme avec toutes interactions, il peut y avoir des effets thérapeutiques, mais je laisse à l'équipe professionnelle apprécier cela, et donc je leurs restitue, au maximum, mes observations et appréciations
- Lorsque je propose une activité, il est sûr que j'ai une certaine maîtrise du sujet et de la technique utilisée.
- je ne m'inscris pas comme un prestataire de service, car je construis un lien avec les enfants. Ce lien m'oblige à une certaine continuité, donner des nouvelles et en prendre (parfois même, en dehors des activités).
- j'ai compris que ce que je fais auprès des enfants est non seulement important mais s'inscrit dans la démarche globale d'accompagnement, donc, je dois exercer, par tous moyens de mon choix ou de mes possibilités (écrits, restitution orale, ...), le retour d'expérience.
- Je m'engage à ne pas basculer dans une forme quelconque de prosélytisme, tout en étant à l'écoute de la parole critique des enfants.
- j'ai pris soin de valider auprès du ou des enfants et de l'équipe, mes interventions. C'est bien l'activité que j'ai présentée que je propose, je me méfie de toutes formes d'improvisations ou de changements non-concertés ou non-prévus. Si je dois adapter une activité, je prends le temps d'en discuter avec l'équipe.
- les matériels et moyens d'activité d'ALIAS sont à ma disposition pour mener mes activités, j'en fais la demande à l'équipe
- lorsque j'utilise les moyens d'ALIAS (outillage, équipement, voiture), je prends soin et je veille à ce que les enfants prennent soin dudit matériel : usage, rangement, entretien. Après l'activité, je remets les lieux (salle d'activité, salon, terrain, pallier ...) à l'état initial ou, si je n'en ai pas la possibilité, j'informe l'équipe de l'état du lieu, ainsi que d'éventuels problèmes ou dysfonctionnements.
- concernant les paroles livrées par les enfants. Les enfants entretiennent avec les Ko-Alias des relations singulières qui leurs appartiennent. Dans le même temps, les intervenants ne remplacent pas l'éducateur spécialisé du LVA. Il faut savoir transmettre à l'équipe ce qui est nécessaire pour un meilleur accompagnement de l'enfant.
- et on transmet évidemment tout ce qui en appelle au devoir de protection à l'égard des mineurs.